RCS : MACON
Code greffe : 7106

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MACON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1981 B 00024
Numéro SIREN : 321 175 747
Nom ou dénomination : FOGEX

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2020 sous le numéro de dépôt B2020/001752

292918

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/001752**
n° de gestion : **1981B00024**
n° SIREN : **321 175 747 RCS Mâcon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Mâcon certifie avoir procédé le 22/07/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

FOGEX - Société par actions simplifiée
644 rue Des Grandes Teppes Espace d'activités de Sennecé 71000 Macon -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MACON (Saône-et-Loire)

292918

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1) **BILAN - ACTIF**

B1752 **DGFiP N° 2050 2019**

Désignation de l'entreprise : FOGEX — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise ESPACE ACTIVITE SENNECE 71000 SENNECE LES MACON — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 32117574700070 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 30092019 Net 3	N-1 30092018 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	89 641	AG 67 426	22 216	29 245
	Fonds commercial (1)	AH	758 101	AI	758 101	758 101
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	8 643	AS 8 287	356	1 361
	Autres immobilisations corporelles	AT	1 177 064	AU 881 663	295 400	155 638
	Immobilisations en cours	AV	53 475	AW 31 415	22 060	22 060
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	20 628	BI	20 628	20 095
	TOTAL (II)	BJ	2 107 553	BK 988 791	1 118 762	986 501
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN	127 335	BO	127 335	154 728
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 553 535	BY 170 763	1 382 771	1 555 654
	Autres créances (3)	BZ	163 006	CA	163 006	281 734
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	1 054 127	CG	1 054 127	1 105 962
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	45 948	CI	45 948	43 089
	TOTAL (III)	CJ	2 943 950	CK 170 763	2 773 187	3 141 165
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	5 051 503	IA 1 159 554	3 891 949	4 127 666

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 0 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : | Stocks : | Créances :

Dépôt au Greffe le : 22 JUIL. 2020 TRIBUNAL de COMMERCE de MACON

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : FOGEX — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 283 800)	DA	283 800	283 800
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	6 468	6 468
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	35 000	35 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	816 302	816 281
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(80 960)	96 021
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	28 613	15 386
	TOTAL (I)	DL	1 089 224	1 252 957
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	165 035	278 600
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	165 035	278 600
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	150 493	295
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	964 449	883 629
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	196 701	310 634
	Dettes fiscales et sociales	DY	754 487	857 961
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	29 036	8 477
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	542 524	535 112
	TOTAL (IV)	EC	2 637 690	2 596 109
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 891 949	4 127 666

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 517 129	2 596 109
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : FOGEX — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N				Exercice (N-1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA / FB / FC	11 465		FC	11 465	3 927
	Production vendue biens*	FD / FE / FF			FF		
	Production vendue services*	FG / FH / FI	3 875 847		FI	3 875 847	4 534 577
	Chiffres d'affaires nets*	FJ / FK / FL	3 887 313		FL	3 887 313	4 538 504
	Production stockée*				FM	(27 393)	(39 424)
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	229 175	105 364
	Autres produits (1) (11)				FQ	299	13
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	4 089 394	4 604 458
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	10 856	3 639
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	1 401 535	1 356 665
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	71 915	82 187
	Salaires et traitements*				FY	1 771 016	1 808 597
	Charges sociales (10)				FZ	719 566	736 409
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*				GA	76 563	76 685
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB		31 415
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	70 495	111 897
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		276 800
	Autres charges (12)				GE	20 700	15 944
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	4 142 645	4 500 236
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(53 251)	104 222
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	58	7 553
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	3 000	
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	3 058	7 553
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	9 546	7 979
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	9 546	7 979
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(6 488)	(426)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(59 740)	103 796

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : FOGEX — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		13 820
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	97	11 368
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	97	25 188
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	35	15 504
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	8 483	5 365
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	13 324	11 253
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	21 842	32 122
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(21 745)	(6 934)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(525)	840
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 092 548	4 637 199
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 173 508	4 541 177
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(80 960)	96 021
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY		
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G		
	(3) Dont - Crédit bail mobilier *	HP		
	(3) Dont - Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	9 170	7 979
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	12 413	22 066
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	9 430	8 303
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
Cessions d'immobilisation	8 483	
Amendes et pénalités	35	
Amortissements dérogatoires	13 324	97

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 891 948.80 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 887 312.54 Euros et dégageant un déficit de -80 959.84 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 13 944 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 13 944 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Description des efforts	Montant
- investissement :	13 944
Total	13 944

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	844 474		3 269
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	11 875		
Installations générales agencements aménagements divers	620 913		194 184
Matériel de transport	11 393		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	484 916		16 321
Immobilisations corporelles en cours	53 475		
TOTAL	1 182 573		210 505
Autres titres immobilisés	3 000		
Prêts, autres immobilisations financières	20 095		533
TOTAL	23 095		533
TOTAL GENERAL	2 050 141		214 308

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			847 743	847 743
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		3 232	8 643	8 643
Installations générales agencements aménagements divers		146 650	668 447	668 447
Matériel de transport			11 393	11 393
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		4 014	497 223	497 223
Immobilisations corporelles en cours			53 475	53 475
TOTAL		153 896	1 239 182	1 239 182
Autres titres immobilisés		3 000		
Prêts, autres immobilisations financières			20 628	20 628
TOTAL		3 000	20 628	20 628
TOTAL GENERAL		156 896	2 107 553	2 107 553

FOGEX
71000 SENNECE LES MACON

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	57 128	10 298		67 426
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	10 513	1 005	3 232	8 287
Installations générales agencements aménagements divers	599 206	11 454	141 167	469 493
Matériel de transport	6 402	2 137		8 539
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	355 977	51 669	4 014	403 631
TOTAL	972 098	66 265	148 413	889 950
TOTAL GENERAL	1 029 226	76 563	148 413	957 376

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	10 298				
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 005				
Instal.générales agenc.aménag.divers	11 454				
Matériel de transport	2 137				
Matériel de bureau informatique mobilier	51 669				
TOTAL	66 265				
TOTAL GENERAL	76 563				

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	15 386	13 324	97		28 613
TOTAL	15 386	13 324	97		28 613

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	278 600		113 565		165 035
TOTAL	278 600		113 565		165 035

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations corporelles	31 415				31 415
Sur autres immobilisations financières	3 000		3 000		
Sur comptes clients	203 466	70 495	103 197		170 763
TOTAL	237 881	70 495	106 197		202 178
TOTAL GENERAL	531 867	83 819	219 859		395 826
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		70 495	216 762		
financières			3 000		
exceptionnelles		13 324	97		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	20 628	0	20 628
Autres créances clients	1 553 535	1 553 535	
Impôts sur les bénéfices	84 024	84 024	
Taxe sur la valeur ajoutée	35 843	35 843	
Débiteurs divers	43 138	43 138	
Charges constatées d'avance	45 948	45 948	
TOTAL	1 783 117	1 762 489	20 628

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	493	493		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	150 000	29 439	120 561	
Fournisseurs et comptes rattachés	196 701	196 701		
Personnel et comptes rattachés	253 107	253 107		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	174 014	174 014		
Taxe sur la valeur ajoutée	296 651	296 651		
Autres impôts taxes et assimilés	30 715	30 715		
Groupe et associés	964 449	964 449		
Autres dettes	29 036	29 036		
Produits constatés d'avance	542 524	542 524		
TOTAL	2 637 690	2 517 129	120 561	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	150 000			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	100.0000	2 838			2 838

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Droit de présent. clientèle	609 837		148 264	758 101	
Total	609 837		148 264	758 101	

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeurs	Taux d'amortissement
Novaxel	43 280	20.00
Autres logiciels	46 361	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

L'amortissement dégressif est constaté en amortissement dérogatoire.
Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Outillage industriel	Linéaire	4 à 5 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 4 ans
Matériel de bureau et inform.	Linéaire et dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	8 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	51 515
Autres créances	43 138
Total	94 653

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	493
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	144 187
Dettes fiscales et sociales	284 738
Autres dettes	28 467
Total	457 885

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	45 948
Total	45 948
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	542 524
Total	542 524

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	9 546	58
Dont entreprises liées	9 170	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
La société verse des cotisations à un organisme à prestations définies. La valeur des fonds détenus au
31décembre 2018 s'élève à 80 619 euros.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
		305 275
Engagement total		305 275

Hypothèses de calculs retenues

Convention Collective des Experts-Comptables
- méthodes des unités de crédit projetées
- départ à la retraite à l'âge de 60-62 ans (âge légal de départ)
- table de mortalité : INSEE 2018
- profil de carrière à croissance de 1,5 %, turn over moyen
- taux d'actualisation net d'inflation : 0.00 %
- taux de charges : 45.00 %

FOGEX
SASU au capital de 283.800 euros
644 Rue des Grandes Teppes
71000 SENNECÉ LÈS MÂCON

Macon B 321 175 747
Siret: 321 175 747 00070
Code NAF : 6920 Z

Exercice clos le 30/09/2019

AMV AUDIT ET COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
26 rue Raspail
69600 OULLINS

FOGEX
SASU au capital de 283.800 euros
644 Rue des Grandes Teppes
71000 SENNECÉ LÈS MÂCON

Macon B 321 175 747
Siret: 321 175 747 00070
Code NAF : 6920 Z

AMV AUDIT ET COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
26 rue Raspail
69600 OULLINS

Exercice clos le 30/09/2019

I - Rapport sur les comptes annuels

II - Etats financiers

FOGEX
SASU au capital de 283.800 euros
644 Rue des Grandes Teppes
71000 SENNECÉ LÈS MÂCON

Macon B 321 175 747
Siret: 321 175 747 00070
Code NAF : 6920 Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

AMV AUDIT ET COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes
26 rue Raspail
69600 OULLINS

fifty Bees
Innover l'entreprise

SASU FOGEX
644 Rue des Grandes Teppes

71000 SENNECÉ LÈS MÂCON

Jean Michard
Delphine Michard-Grunwald
Bruno Nicolas-Vullierme
Experts-Comptables
Commissaires aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2019

A l'Associé unique de la société **FOGEX**,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **FOGEX** relatifs à l'exercice clos le **30 septembre 2019**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Lyon
Tél. : +33 (0)4 72 66 20 00
E-mail : contact@fifty-bees.com
www.fifty-bees.com
26, rue Raspail - 69600 Oullins
FRANCE

AMV - SAS au capital de 541 100 euros / RCS Lyon B 382 600 500 - NAF 6920 Z

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATIONS DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société constitue des dépréciations de ses créances clients, tels que décrits dans la note « Dépréciation des créances » de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue, décrite dans la note de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Oullins,
Le 5 juin 2020

SAS AMV AUDIT ET COMMISSARIAT
Commissaire aux Comptes

Jean MICHARD

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/09/2019 12			Exercice N-1 30/09/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	89 641	67 426	22 216	29 245	-7 029	-24.03
	Fonds commercial (1)	758 101		758 101	758 101		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	8 643	8 287	356	1 361	-1 005	-73.85
	Autres immobilisations corporelles	1 177 064	881 663	295 400	155 638	139 762	89.80
	Immobilisations en cours	53 475	31 415	22 060	22 060		
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	20 628		20 628	20 095	533	2.65
	Total II	2 107 553	988 791	1 118 762	986 501	132 261	13.41
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens	127 335		127 335	154 728	-27 393	-17.70
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	1 553 535	170 763	1 382 771	1 555 654	-172 882	-11.11
	Autres créances	163 006		163 006	281 734	-118 728	-42.14
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 054 127		1 054 127	1 105 962	-51 834	-4.69
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	45 948		45 948	43 089	2 859	6.63
	Total III	2 943 950	170 763	2 773 187	3 141 165	-367 979	-11.71
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 051 503	1 159 554	3 891 949	4 127 666	-235 717	-5.71

AMV
Audit et Commissariat
26 rue Raspail
69600 OULLINS
Tél. 04.72.66.20.00
RCS LYON 382 600 500
SIRET 38260050000021
NAF 6920Z

(1) Dont droit au bail
(2) Dont a moins d'un an 0
(3) Dont a plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 30/09/2019 12	Exercice N-1 30/09/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 283 800)	283 800	283 800		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	6 468	6 468		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	35 000	35 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	816 302	816 281	21	0.00
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-80 960	96 021	-176 981	-184.31
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	28 613	15 386	13 227	85.97
	Total I	1 089 224	1 252 957	-163 733	-13.07
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	165 035	278 600	-113 565	-40.76
	Provisions pour charges				
	Total III	165 035	278 600	-113 565	-40.76
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	150 098		150 098	
	Concours bancaires courants	395	295	100	33.83
	Emprunts et dettes financières diverses	964 449	883 629	80 820	9.15
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	196 701	310 634	-113 933	-36.68
	Dettes fiscales et sociales	754 487	857 961	-103 474	-12.06
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	29 036	8 477	20 559	242.52
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	542 524	535 112	7 412	1.39
	Total IV	2 637 690	2 596 109	41 581	1.60
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	3 891 949	4 127 666	-235 717	-5.71
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 517 129	2 596 109		

AMV
Audit et Commissariat
26 rue Raspail
69600 OULLINS
Tél. 04.72.66.20.00
RCS LYON 382 600 500
SIRET 38260050000021
NAF 6620Z

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2019 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	30/09/2018 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	11 465		11 465	3 927	7 538	191.97
Production vendue de biens						
Production vendue de services	3 875 847		3 875 847	4 534 577	-658 730	-14.53
Chiffre d'affaires NET	3 887 313		3 887 313	4 538 504	-651 192	-14.35
Production stockée			-27 393	-39 424	12 031	30.52
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			229 175	105 364	123 811	117.51
Autres produits			299	13	286	NS
Total des Produits d'exploitation (I)			4 089 394	4 604 458	-515 064	-11.19
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			10 856	3 639	7 218	198.36
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			1 401 535	1 356 665	44 870	3.31
Impôts, taxes et versements assimilés			71 915	82 187	-10 272	-12.50
Salaires et traitements			1 771 016	1 808 597	-37 581	-2.08
Charges sociales			719 566	736 409	-16 843	-2.29
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			76 563	76 685	-121	-0.16
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				31 415	-31 415	-100.00
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			70 495	111 897	-41 402	-37.00
Dotations aux provisions				276 800	-276 800	-100.00
Autres charges			20 700	15 944	4 756	29.83
Total des Charges d'exploitation (II)			4 142 645	4 500 236	-357 591	-7.95
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-53 251	104 222	-157 473	-151.09
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

AMV
Audit et Commissariat
26 rue Raspail
69600 OULLINS
Tél. 04.72.66.20.00
RCS LYON 382 600 500
SIRET 38260050000021
NAF 6920Z

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/09/2019 12	Exercice N-1 30/09/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	58	7 553	-7 495	-99.24
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	3 000		3 000	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	3 058	7 553	-4 495	-59.52
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	9 546	7 979	1 567	19.64
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	9 546	7 979	1 567	19.64
2. Résultat financier (V-VI)	-6 488	-426	-6 062	NS
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-59 740	103 796	-163 535	-157.56
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital		13 820	-13 820	-100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	97	11 368	-11 271	-99.15
Total VII	97	25 188	-25 091	-99.62
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	35	15 504	-15 469	-99.77
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	8 483	5 365	3 118	58.12
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	13 324	11 253	2 071	18.40
Total VIII	21 842	32 122	-10 280	-32.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-21 745	-6 934	-14 811	-213.60
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-525	840	-1 365	-162.50
Total des produits (I+III+V+VII)	4 092 548	4 637 199	-544 650	-11.75
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 173 508	4 541 177	-367 669	-8.10
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-80 960	96 021	-176 981	-184.31

AMV
Audit et Commissariat
26 rue Raspail
69600 OULLINS
Tél. 04.72.66.20.00
RCS LYON 382 600 500
SIRET 38260050000021
NAF 6920Z

* Y compris Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liees
(4) Dont interêts concernant les entreprises liees 9 170 7 979

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 3 891 948.80 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 3 887 312.54 Euros et dégageant un déficit de -80 959.84 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

AMV
Audit et Commissariat
26 rue Raspail
69600 OULLINS
Tél. 04.72.66.20.00
RCS LYON 382 600 500
SIRET 38260050000021
NAF 6920Z

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 13 944 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 13 944 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Description des efforts	Montant
- investissement :	13 944
Total	13 944

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

AMV
Audit et Commissariat
26 rue Raspail
69600 OULLINS
Tél. 04.72.66.20.00
RCS LYON 382 600 500
SIRET 38260050000021
NAF 6920Z

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	844 474		3 269
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	11 875		
Installations générales agencements aménagements divers	620 913		194 184
Matériel de transport	11 393		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	484 916		16 321
Immobilisations corporelles en cours	53 475		
TOTAL	1 182 573		210 505
Autres titres immobilisés	3 000		
Prêts, autres immobilisations financières	20 095		533
TOTAL	23 095		533
TOTAL GENERAL	2 050 141		214 308

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			847 743	847 743
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		3 232	8 643	8 643
Installations générales agencements aménagements divers		146 650	668 447	668 447
Matériel de transport			11 393	11 393
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		4 014	497 223	497 223
Immobilisations corporelles en cours			53 475	53 475
TOTAL		153 896	1 239 182	1 239 182
Autres titres immobilisés		3 000		
Prêts, autres immobilisations financières			20 628	20 628
TOTAL		3 000	20 628	20 628
TOTAL GENERAL		156 896	2 107 553	2 107 553

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	57 128	10 298		67 426
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	10 513	1 005	3 232	8 287
Installations générales agencements aménagements divers	599 206	11 454	141 167	469 493
Matériel de transport	6 402	2 137		8 539
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	355 977	51 669	4 014	403 631
TOTAL	972 098	66 265	148 413	889 950
TOTAL GENERAL	1 029 226	76 563	148 413	957 376

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	10 298				
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 005				
Instal.générales agenc.aménag.divers	11 454				
Matériel de transport	2 137				
Matériel de bureau informatique mobilier	51 669				
TOTAL	66 265				
TOTAL GENERAL	76 563				

AMV
Audit et Commissariat
26 rue Raspail
69600 OULLINS
Tél. 04.72.66.20.00
RCS LYON 382 600 500
SIRET 38260050000021
NAF 6920Z

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	15 386	13 324	97		28 613
TOTAL	15 386	13 324	97		28 613

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	278 600		113 565		165 035
TOTAL	278 600		113 565		165 035

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur immobilisations corporelles	31 415				31 415
Sur autres immobilisations financières	3 000		3 000		
Sur comptes clients	203 466	70 495	103 197		170 763
TOTAL	237 881	70 495	106 197		202 178
TOTAL GENERAL	531 867	83 819	219 859		395 826
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		70 495	216 762		
financières			3 000		
exceptionnelles		13 324	97		

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	20 628	0	20 628
Autres créances clients	1 553 535	1 553 535	
Impôts sur les bénéfices	84 024	84 024	
Taxe sur la valeur ajoutée	35 843	35 843	
Débiteurs divers	43 138	43 138	
Charges constatées d'avance	45 948	45 948	
TOTAL	1 783 117	1 762 489	20 628

AMV
Audit et Commissariat
26 rue Raspail
69600 OULLINS
Tél. 04.72.66.20.00
RCS LYON 382 600 500
SIRET 38250050000021
NAF 6920Z

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	493	493		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	150 000	29 439	120 561	
Fournisseurs et comptes rattachés	196 701	196 701		
Personnel et comptes rattachés	253 107	253 107		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	174 014	174 014		
Taxe sur la valeur ajoutée	296 651	296 651		
Autres impôts taxes et assimilés	30 715	30 715		
Groupe et associés	964 449	964 449		
Autres dettes	29 036	29 036		
Produits constatés d'avance	542 524	542 524		
TOTAL	2 637 690	2 517 129	120 561	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	150 000			

Composition du capital social

(PCG Art 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	100.0000	2 838			2 838

Fonds commercial

(Code du Commerce Art R 123-186, PCG Art 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Droit de présent. clientèle	609 837		148 264	758 101	
Total	609 837		148 264	758 101	

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

AMV
Audit et Commissariat
26 rue Raspail
69600 OULLINS
Tél. 04.72.66.20.00
RCS LYON 382 600 500
NAF 6920Z

	Valeurs	Taux d'amortissement
Novaxel	43 280	20.00
Autres logiciels	46 361	33.33

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

L'amortissement dégressif est constaté en amortissement dérogatoire.
Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Outillage industriel	Linéaire	4 à 5 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 4 ans
Matériel de bureau et inform.	Linéaire et dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	8 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art 831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	51 515
Autres créances	43 138
Total	94 653

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	493
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	144 187
Dettes fiscales et sociales	284 738
Autres dettes	28 467
Total	457 885

AMV
Audit et Commissariat
26 rue Raspail
69600 OULLINS
Tél. 04.72.66.20.00
RCS LYON 382 600 500
SIRET 38260050000021
NAF 6920Z

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	45 948
Total	45 948
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	542 524
Total	542 524

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 30/09/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art 831-2 et Art 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	9 546	58
Dont entreprises liées	9 170	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art 531-2/9, Art 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
La société verse des cotisations à un organisme à prestations définies. La valeur des fonds détenus au
31décembre 2018 s'élève à 80 619 euros.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
		305 275
Engagement total		305 275

Hypothèses de calculs retenues

Convention Collective des Experts-Comptables
- méthodes des unités de crédit projetées
- départ à la retraite à l'âge de 60-62 ans (âge légal de départ)
- table de mortalité : INSEE 2018
- profil de carrière à croissance de 1,5 %, turn over moyen
- taux d'actualisation net d'inflation : 0.00 %
- taux de charges : 45.00 %

AMV
Audit et Commissariat
26 rue Raspail
69600 OULLINS
Tél. 04.72.66.20.00
RCS LYON 382 600 500
SIRET 38260050000021
NAF 6920Z

FOGEX
Société par actions simplifiée au capital de 283 800 euros
Siège social : 644 Rue des Grandes Teppes – Espace d'Activités de Sennecé
71000 SENNECÉ LÈS MÂCON

321 175 747 RCS MÂCON

(la « **Société** »)

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 23 JUIN 2020

Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2019

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2019 s'élevant à -80 959,84 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice clos le 30 septembre 2019 : **-80 959,84 euros**

Affectée en totalité au compte « autres réserves », s'élevant ainsi à 735 342,61 euros.

Le cas échéant, en cas de distribution de dividende :

- L'Associé Unique prend acte que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 pourcents prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts est égal à la totalité des dividendes mis en distribution ; étant rappelé que les revenus sont éligibles à ladite réfaction lorsque leur bénéficiaire est soumis à l'impôt sur le revenu et opte pour l'application du barème progressif.

- Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende	Montant éligible à la réfaction [1]	Montant non éligible à la réfaction
30 septembre 2018	96 000	96 000	0
30 septembre 2017	269 610	269 610	0
30 septembre 2016	201 498	201 498	0

[1] : *si bénéficiaire(s) soumis à l'impôt sur le revenu et optant pour l'application du barème progressif*

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2019

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique, sur proposition du Président de la Société, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2019 s'élevant à -80 959,84 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice clos le 30 septembre 2019 : -80 959,84 euros

Affectée en totalité au compte « autres réserves », s'élevant ainsi à 735 342,61 euros.

Le cas échéant, en cas de distribution de dividende :

- L'Associé Unique prend acte que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 pourcents prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts est égal à la totalité des dividendes mis en distribution ; étant rappelé que les revenus sont éligibles à ladite réfaction lorsque leur bénéficiaire est soumis à l'impôt sur le revenu et opte pour l'application du barème progressif.

- Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende	Montant éligible à la réfaction [1]	Montant non éligible à la réfaction
30 septembre 2018	96 000	96 000	0
30 septembre 2017	269 610	269 610	0
30 septembre 2016	201 498	201 498	0

Certifié conforme
Le Président

[1] : *si bénéficiaire(s) soumis à l'impôt sur le revenu et optant pour l'application du barème progressif*